

Conseil Municipal du 17 mars 2009

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURECU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE	X			
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			Arrivé à 19h30
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER	X			
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL	X			
Mme DUROZEY		X		M. FORTIN
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **MME MORIN**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2009 :

Il s'agit du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 février 2009.

Vote du Conseil Municipal :

Nombre de présents : 21

Nombres de votants : 22

M. FORTIN précise que son intervention sur le dossier VEOLIA, débattu lors de cette séance du Conseil Municipal, avait pour but d'inciter à une renégociation du niveau de la surtaxe eau avec HERICOURT EN CAUX.

Les membres du Conseil Municipal, par 20 voix pour et deux abstentions (Mme MORIN et M. BELLIERE) adoptent le compte-rendu de la séance du 19 février dernier.

2) SYNDICAT MIXTE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE GAZ DE LA REGION DE DOUDEVILLE – OURVILLE - FAUVILLE – PARTICIPATION COMMUNALE 2009 :

Nous avons reçu le montant prévisionnel de notre participation pour l'exercice 2009 au Syndicat mixte d'électrification rurale et de gaz de la région de Doudeville – Ourville - Fauville.

Notre participation pour 2009 s'élève à 6 971.32 euros.

Notre participation pour l'année 2008 était de 7 120.00 euros, fiscalisée.

Le Conseil Municipal doit choisir l'option retenue entre la **fiscalisation** de la participation ou **l'inscription au budget primitif communal** 2009.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Nombre de présents : 21

Nombres de votants : 22

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de fiscaliser la participation communale au Syndicat mixte d'électrification rurale et de gaz de la région de Doudeville – Ourville – Fauville, pour l'année 2009.

3) COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 DECEMBRE 2008 :

Nous avons reçu le compte-rendu du Conseil Communautaire qui s'est tenu le 02 décembre 2008.

Une copie de ce compte-rendu est annexée à l'ordre du jour.

Commentaires du Conseil Municipal :

Pas de commentaire des membres du Conseil Municipal.

4) COURRIEL DU CENTRE DE FORMATION CONTINUE DE L'UNIVERSITE DE ROUEN :

Nous avons reçu un courriel du centre de formation de l'université de Rouen concernant les programmes de formation des élus municipaux.

Une copie de ce courriel est annexée à l'ordre du jour.

Commentaires du Conseil Municipal :

Pas de commentaire des membres du Conseil Municipal.

5) CORRESPONDANCE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE ROUEN :

Nous avons reçu une correspondance de la caisse d'allocations familiales de Rouen.

Une copie de cette correspondance est annexée à l'ordre du jour.

Commentaires du Conseil Municipal :

Pas de commentaire des membres du Conseil Municipal.

6) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS DU LUNDI 23 FEVRIER 2009 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURECU	X			
M. JOBBIN	X			
M. ORANGE	X			
M. GEMEY	X			
M. MALANDRIN			X	
Mme LEGER			X	
M. BELLIERE	X			
M. MOGIS (suppléant)				
M. DEFRANCE (suppléant)				

A) DEMANDES DIVERSES :

- Le club de Badminton souhaiterait un accès à la salle de temps en temps le dimanche.
- Le club de Hand Ball demande la réfection du local (sécurité électrique, isolation phonique).
- Les coureurs du Lin souhaiteraient avoir une salle pour se rassembler, une aide pour trouver un entraîneur pour les jeunes et créer une section marche loisirs ; une rencontre avec M. FICET est à prévoir afin d'étudier leurs projets.
- Le club des Pétanqueux aimerait avoir une cabane ; une rencontre est à prévoir avec leur Président pour déterminer exactement leur besoin.
- Le club d'Echecs demande une dizaine d'échiquiers.
- Le club de Judo aimerait une salle plus grande.

B) PREPARATION BUDGETAIRE :

SUBVENTIONS MUNICIPALES

	Subventions 2008	Observations 2008	Subventions 2009	Observations 2009
USD	28.15 € par licencié 279 licenciés Montant de la Subv : 7 853.85 € Forfait frais d'arbitrage : 4 000.00 € Montant total Subv : 11 853.85 €	279 licenciés	28.15 € par licencié 7 290.85 € Forfait frais d'arbitrage : 4 000.00 € 11 290.85 €	259 licenciés
HAND-BALL	22.00 € par licencié 2 640.00 € 1 830 € en forfait frais fixes Montant Subv: 4470.00 €	120 licenciés	22.00 € par licencié 2 926.00 € 2 300 € forfait frais d'arbitrage 5226.00 €	133 licenciés
BADMINTON	16.00 x 33 € 528.00 €	Nbre adhérents : 33	16.00 par adhérents 528.00 €	33 adhérents
CLUB ATHLETIQUE CAUCHOIS	765.00 € pour le Tour du Pays de Caux 5 adhérents doudevillais 5 x 22.00 € = 110.00 € 875.00 €	5 adhérents doudevillais	1 000.00 € pour le Tour du Pays de Caux 22 € par adhérents 176.00 € 1 176.00 €	8 adhérents doudevillais

VELO CLUB DOUDEVIL'LIN	16.00 € par adhérents 24 adhérents Montant Subv. 384.00 €	24 licenciés	16.00 € par adhérents 400.00 €	25 licenciés
LES COUREURS DU LIN	16.00 € par adhérents 17 adhérents Montant Subv. 272.00 €	17 Licenciés	16.00 € par adhérents 256.00 €	16 Licenciés
BOXE AMERICAINE	16.00 € par adhérents 7 adhérents Montant Subv. 112.00 €	7 compétiteurs	8.00 € par adhérents 272.00 €	34 adhérents
CLUB PETANQUEUX	8.00 € par adhérent 30 adhérents Montant Subv : 240.00 €	Nbre d'adhérents : 30	8.00 € par adhérent 192.00 €	24 adhérents
DOUDEVILLE ACCUEIL ECHECS	150.00 €	62 licenciés	8.00 € par adhérent 216.00 €	27 licenciés
LES DRAGONFLY	0 €		16.00 € par adhérent 656.00 €	41 adhérents
JUDO CLUB	16.00 € par adhérent 29 adhérents Montant Subv : 464.00 €	Nbre adhérents : 29	16.00 € par adhérent 560.00 €	35 adhérents
TENNIS CLUB	16.00 € par compétiteur 35 compétiteurs Montant Subv : 560.00 €	35 compétiteurs	Pas de document comptable remis en Mairie Montant Subv provisionnée : 560.00 €	
TOTAL	19 908.85 euros		21 332.85 euros	

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. GEMEY demande si le dossier de demande de subvention du Tennis club est arrivé en Mairie.

M. JOBBIN répond qu'aucun dossier de demande de subvention n'est revenu en Mairie et que la Commune va envoyer un courrier à cette association pour obtenir les clefs du terrain de tennis. En effet, des sacs poubelle ont été déposés sur ce terrain depuis plusieurs semaines.

M. FORTIN s'interroge sur la diminution des effectifs pris en compte pour l'obtention de la subvention de « Doudeville Accueil Echecs » (62 licenciés en 2008 et 27 licenciés en 2009).

M. DEFRANCE répond qu'en 2008, les effectifs des scolaires avaient été pris en compte dans le nombre total des adhérents.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte rendu de cette réunion.

7) MAISON DE RETRAITE CACHELEU – MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Projet de motion présenté aux membres du Conseil Municipal :

« Le Conseil municipal ayant été informé par Monsieur le Maire des incertitudes qui pèsent sur l'avenir de L'EPHAD de Doudeville considère que :

- *L'accueil des personnes âgées dépendantes de proximité doit être préservé et renforcé,*
- *La politique d'aménagement du territoire concrétisé,*
- *Le maintien de l'emploi local garanti.*

En conséquence, les élus demandent à Monsieur le Président du Conseil Général de la Seine Maritime de s'engager sur la pérennité d'une structure médicalisée à Doudeville et à cette fin de créer un comité de pilotage pour étudier la possibilité d'une nouvelle structure plus importante permettant d'anticiper et de répondre aux besoins à venir liés au vieillissement de la population et aux affections lourdes qui en résultent.

Dans l'attente des conclusions de faisabilité le Conseil demande le maintien des activités sur le site actuel. »

M. GEMEY s'interroge sur le maintien de cette structure médicalisée en lieu et place de l'actuelle ou sur le choix d'un autre lieu.

M. DURECU précise que les réflexions actuelles portent principalement sur une structure moins importante en lits, en lieu et place de la maison de retraite actuelle en s'appuyant sur la partie construite en 1983.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent cette motion qui sera transmise au à Monsieur le Président du Conseil Général et à Monsieur le Préfet.

8) BUDGET VILLE :

8-1) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :

M. Le Maire quitte l'assemblée : M. Le Maire ne prend ni part aux débats, ni part au vote.

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2008	CA 2007	CA 2006
011	Charges à caractère général	673 299.63	627 158.69	575 722.57
012	Charges de Personnel	1 095 748.40	1 113 317.23	1 085 333.17
65	Autres charges de gestion Courante	317 612.35	319 915.74	302 533.29
66	Charges financières	133 153.85	119 597.24	95 447.22
67	Charges exceptionnelles	193.70	2 371.93	5 373.47
68	Dotations aux amortissements et provisions	0	0	385.47
042	Opération de transfert entre sections	9 611.94	78 511.00	0
Total	Dépenses de fonctionnement	2 229 619.87	2 260 871.83	2 064 795.19

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2008	CA 2007	CA 2006
013	Atténuation de charges	45 495.90	93 066.62	139 751.94
70	Produits des services domaniaux	97 517.34	82 613.21	38 528.57
73	Impôts et Taxes	721 301.31	691 393.97	657 186.14
74	Dotations subventions participation	1 292 834.12	1 272 824.17	1 174 220.42
75	Autres produits de gestion courante	97 266.03	132 125.10	120 241.88
76	Produits financiers	12.12		8.56
77	Produits exceptionnels	16 024.61	81 251.71	0.01
042	Opération de transfert entre sections		57 215.15	
Total Recettes de fonctionnement		2 270 451.43	2 410 489.93	2 129 937.52

B) SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes par programme sont les suivantes :

N° du programme	Libellé	Dépenses	Recettes
130	Travaux bâtiments communaux	16 706.36	
131	Matériel Mairie	1 746.16	
137	Eclairage public	18 554.16	
149	Matériel Musique	3 000.00	
215	Matériel espaces verts	52 795.62	
224	Travaux Mairie	649 161.64	189 994.73
235	Réhabilitation Eglise	66 952.45	312 227.36
236	Salle du Mont Criquet	5 051.47	

C) PRESENTATION DES RESULTATS :

En Euros		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
RECETTES	TITRES EMIS	897 899.78	2 270 451.43	3 168 351.21
DEPENSES	MANDATS EMIS	971 838.92	2 229 619.87	3 201 458.79
RESULTAT DE L'EXERCICE 2008		- 73 939.14	40 831.56	- 33 107.58

RESULTATS DE CLOTURE 2008

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2007	Part affectée à l'investissement c/1068 - 2008	Intégration AFR Doudeville	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de 2008 avant report sur 2009
Investissement	- 1 702 270.53		529.90	- 73 939.14	- 1 775 679.77
Exploitation	149 618.10	- 149 618.10	3 246.85	40 831.56	44 078.41
TOTAL	- 1 552 652.43	- 149 618.10	3 776.75	- 33 107.58	- 1 731 601.36

RESULTATS DE CLOTURE 2008

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2007	Part affectée à l'investissement c/1068 - 2008	Intégration AFR Doudeville	Intégration Budget annexe « Clos des Mottes »	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de 2008 reporté sur 2009
Investissement	- 1 702 270.53		529.90	- 10 915.45	- 73 939.14	- 1 786 595.22
Exploitation	149 618.10	- 149 618.10	3 246.85		40 831.56	44 078.41
TOTAL	- 1 552 652.43	- 149 618.10	3 776.75	- 10 915.45	- 33 107.58	- 1 742 516.81

8-2) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2,

Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-6 à 15, R 2416-16 à 33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 Avril 2008 approuvant le budget primitif de l'exercice 2008,

Vu, les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2008,

Après avis de la Commission des finances,

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. DUFOUR.

Ayant entendu l'exposé de M. DUFOUR sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget ville 2008, arrêté comme présenté plus haut dans la délibération :

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 20

Exprimés : 21

Abstentions : 10

Pour : 11

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour et 10 abstentions (membres de l'opposition municipale) adoptent le compte administratif 2008 de la Commune.

8-3) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-6 à 15, R 2416-16 à 33,

M. DUFOUR, Président, informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par M. le Trésorier Municipal et que le compte

de gestion de la commune pour l'exercice 2008 est conforme au compte administratif de la commune, **pour les écritures concernant l'année 2008.**

Par contre, en ce qui concerne le compte de gestion, les résultats de clôture de l'année 2004 sont différents de ceux votés sur l'exercice précédent. Le compte de gestion et le compte administratif n'ont pas les mêmes résultats de clôture pour 2004.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 20

Exprimés : 21

Abstentions : 10

Pour : 11

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour et 10 abstentions (membres de l'opposition municipale) adoptent le compte de gestion 2008 de la Commune.

9) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2009 :

A) SUBVENTIONS COMMUNALES 2009 - ARTICLE 6574 :

Suite aux réunions des 18 et 23 février 2009, les membres des Commissions « Vie Associative » et « Jeunesse et Sports » demandent à chaque association de fournir la liste officielle des adhérents, avant d'effectuer le versement des subventions.

Le montant total de l'article est de 99 000.00 euros afin de tenir compte d'éventuelles demandes dans l'année 2009.

De plus, il y a lieu de prévoir le versement de la subvention d'équilibre au CCAS pour le budget primitif 2009 de 54 094.33 euros, somme inscrite au Budget Primitif du CCAS, imputé à l'article 65736 du budget primitif de la Ville.

	Subventions 2007	Observations 2007	Subventions 2008	Observations 2008	Subventions 2009	Observations 2009
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	750.00 €		750.00 €	33 adhérents	<i>750.00 € à provisionner</i>	Documents reçus en mairie
ACPG	Forfait 400.00 €	101 adhérents	Forfait 400.00 €	61 adhérents	Forfait 400.00 €	59 adhérents
MEDAILLES MILITAIRES	Forfait 50.00 €	22 adhérents	Forfait 50.00 €	20 adhérents		Association dissoute

AFN	Forfait 150.00 €	17 adhérents	Forfait 150.00 €	17 adhérents	Forfait 150.00 €	17 adhérents
ADMR	3 100.00 €		3 100.00 €	Documents reçus en mairie	3 100.00 €	Documents reçus en mairie
COMITE ECHANGES CULTURELS	500.00 €		500.00 € + 500.00 € (subv. except)	Documents reçus en mairie	Forfait 500.00 € <i>Provision : 500.00 €</i>	<i>Provision pour manifestation exceptionnelle</i>
LES AMIS DU 15 AOUT	7 622.00 €		7 622.00 €	Documents reçus en mairie	7 622.00 € +Subv. except : 3000.00 €	Subvention except. pour combler le déficit de l'association
AMICALE DES MAIRES	0 €		0 €	Pas de document reçu en mairie	25.00 €	
CLUB DE L'AMITIE	5 € par adhérents 170 adhérents Montant Subv. 850.00 € + 9 cotisations à 9.00 € pour la Maison de Retraite Total : 931.00 €	170 adhérents	5 € par adhérents 150 adhérents Montant Subv. 750.00 € + 9 cotisations à 9.00 € pour la Maison de Retraite Total : 831.00 €	150 adhérents	5 € par adhérents 150 adhérents Montant Subv. 750.00 € + 9 cotisations à 10.00 € pour la Maison de Retraite Total : 840.00 €	150 adhérents
ATELIER DE LECTURE	3 100.00 €	114 adhérents	3 100.00 €	102 adhérents	3 100.00 €	86 adhérents
EXPO LIN SAUEGARDE DU PATRIMOINE	765.00 €		0 €	Pas de document reçu en mairie		Pas de document reçu en mairie
BANQUE ALIMENTAIRE	868.00 €		0 €	Pas de document reçu en mairie	1 079.00 €	Documents reçus en mairie

ADM Association départementale des maires	232.38 €		232.38 €		232.38 €	Documents reçus en mairie
DOUDEVILLE ACCUEIL	10.00 € pour les adhérents de – 18 ans 5.00 € pour les adhérents de + de 18 ans Montant de la Subv : 680 + 920 = 1 600.00 €	Adhérents de – 18 ans : 68 Adhérents de + 18 ans : 184	10.00 € pour les adhérents de – 18 ans 5.00 € pour les adhérents de + de 18 ans Montant de la Subv : 710 + 955 = 1 665.00 €	Adhérents de – 18 ans : 71 Adhérents de + 18 ans : 191	Plafonnement de la subvention à 1 500.00 €	Adhérents de – 18 ans : 117 Adhérents de + 18 ans : 138
ATTELAGE	0 €	223 membres	0 €	219 membres		Pas de document reçu en mairie
QUILT EN CAUX	150.00 €	24 adhérents	150.00 € + 350.00 € (subv. except)	22 adhérents	Forfait : 300.00 €	22 adhérents
FEDERATION MUSICALE DE FRANCE	185.00 €		185.00 €	Frais de jury de l'école de musique	185.00 €	Frais de jury de l'école de musique
PAYS DE CAUX TERRE DE MEMOIRE 1939/1945	0.00 €		0.00 €	Pas de document reçu en mairie	<i>Provision de 50.00 €</i>	<i>Pas de document reçu en mairie</i>
LA RENAISSANCE	4 575.00 €		4 575.00 €	Documents reçus en mairie	4 575.00 €	45 adhérents
COMITE DES FETES DE VAUTUIT	450.00 €		450.00 €	Documents reçus en mairie	450.00 €	Documents reçus en mairie
CROIX ROUGE FRANCAISE	150.00 €		150.00 €		<i>Provision de 1 50.00 €</i>	<i>Pas de document reçu en mairie</i>
ENSEMBLE POUR LES ENFANTS	0.00 €	10 adhérents	50.00 €	22 adhérents	Forfait : 50.00 €	12 adhérents
AU CŒUR DU LIN	0.00 €	13 membres	350.00 €		<i>Provision de 50.00 €</i>	<i>Pas de document reçu en mairie</i>
CAUE	258.20 €		258.20 €		<i>Provision de 300.00 €</i>	<i>Pas de document reçu en mairie</i>
FSL	0.00 €		1 919.76 €		<i>Provision de 2 000.00 €</i>	<i>Pas de document reçu en mairie</i>

PIGEONS CLUB					Forfait : 50.00 €	11 adhérents
LA PREVENTION ROUTIERE					<i>Provision de 50.00 €</i>	Documents reçus en mairie
AMF Association des maires de France	451.17 €				471.71 €	Documents reçus en mairie
SOUS TOTAL	26 287.75 euros		27 838.34 euros		31 480.09 euros	

	Subventions 2008	Observations 2008	Subventions 2009	Observations 2009
USD	28.15 € par licencié 279 licenciés Montant de la Subv : 7 853.85 € Forfait frais d'arbitrage : 4 000.00 € Montant total Subv : 11 853.85 €	279 licenciés	28.15 € par licencié 7 290.85 € Forfait frais d'arbitrage : 4 000.00 € 11 290.85 €	259 licenciés
HAND-BALL	22.00 € par licencié 2 640.00 € 1 830 € en forfait frais fixes Montant Subv: 4470.00 €	120 licenciés	22.00 € par licencié 2 926.00 € 2 300 € forfait frais d'arbitrage 5226.00 €	133 licenciés
BADMINTON	16.00 x 33 € 528.00 €	Nbre adhérents : 33	16.00 par adhérents 528.00 €	33 adhérents
CLUB ATHLETIQUE CAUCHOIS	765.00 € pour le Tour du Pays de Caux 5 adhérents doudevillais 5 x 22.00 € = 110.00 € 875.00 €	5 adhérents doudevillais	1 000.00 € pour le Tour du Pays de Caux 22 € par adhérents 176.00 € 1 176.00 €	8 adhérents doudevillais

VELO CLUB DOUDEVIL'LIN	16.00 € par adhérents 24 adhérents Montant Subv. 384.00 €	24 licenciés	16.00 € par adhérents 400.00 €	25 licenciés
LES COUREURS DU LIN	16.00 € par adhérents 17 adhérents Montant Subv. 272.00 €	17 Licenciés	16.00 € par adhérents 256.00 €	16 Licenciés
BOXE AMERICAINE	16.00 € par adhérents 7 adhérents Montant Subv. 112.00 €	7 compétiteurs	8.00 € par adhérents 272.00 €	34 adhérents
CLUB PETANQUEUX	8.00 € par adhérent 30 adhérents Montant Subv : 240.00 €	Nbre d'adhérents : 30	8.00 € par adhérent 192.00 €	24 adhérents
DOUDEVILLE ACCUEIL ECHECS	150.00 €	62 licenciés	8.00 € par adhérent 216.00 €	27 licenciés
LES DRAGONFLY	0 €		16.00 € par adhérent 656.00 €	41 adhérents
JUDO CLUB	16.00 € par adhérent 29 adhérents Montant Subv : 464.00 €	Nbre adhérents : 29	16.00 € par adhérent 560.00 €	35 adhérents
TENNIS CLUB	16.00 € par compétiteur 35 compétiteurs Montant Subv : 560.00 €	35 compétiteurs	Montant Subv provisionnée : 560.00 €	Pas de document comptable remis en Mairie
SOUS TOTAL	19 908.85 euros		21 332.85 euros	

	Subventions 2007	Observations 2007	Subventions 2008	Observations 2008	Subventions 2009	Observations 2009
ECOLE SAINTE MARIE	Nbre de primaires: 29 29 x 592.22 € = 17 174.38 € Nbre maternelles: 19 19 x 902.41 € = 17 145.81 € Montant Subv : 34 320.19 €		Nbre de primaires: 26 26 x 696.63 € = 18 112.38 € Nbre maternelles: 17 17 x 998.84 € = 16 980.28 € Montant Subv : 35 092.66 €	Documents reçus en mairie	Nbre de primaires : 24 24 x 848.12 € = 20 354.88 € Nbre maternelles : 11 11 x 1 215.28 € = 13 368.08 € Montant Subv : 33 722.96 €	PAS DE DOCUMENT RECU EN MAIRIE SOMMES PROVISIONNEES
CLASSE DECOUVERTE Ecole Breton	160 x 32.01 € 5 121.60 €		162 x 32.01 € 5 185.62 €	Documents reçus en mairie	139 x 32.01 € 4 449.39 €	DOCUMENTS RECUS EN MAIRIE
CLASSE DECOUVERTE Ecole St Marie	29 x 32.01 € 928.29 €		26 x 32.01 € 832.26 €	Documents reçus en mairie	24 x 32.01 € 768.24 €	PAS DE DOCUMENT RECU EN MAIRIE SOMMES PROVISIONNEES
COOP. ECOLE MATERNELLE	Voyages + sortie cult 138 x 10.70 € 1 476.60 € Fêtes de Noël 138 x 7.70 € 1 062.60 € 2 539.20 €		Voyages + sortie cult 143 x 10.70 € 1 530.10 € Fêtes de Noël 143 x 7.70 € 1 101.11 € 2 631.20 €	Documents reçus en mairie	Voyages + sortie cult 145 x 10.70 € 1 551.50 € Fêtes de Noël 158 x 8.00 € 1 264.00 € 2 815.50 €	DOCUMENTS RECUS EN MAIRIE
COOP. ECOLE PRIMAIRE	Voyages + Sortie cult 254 x 10.70 € 2 717.80 € Fêtes de Noël 254 x 4.50 € 1 143.00 € 3 860.80 €		Voyages + Sortie cult 266 x 10.70 € 2 846.20 € Fêtes de Noël 266 x 4.50 € 1 197.00 € 4 043.20 €	Documents reçus en mairie	Voyages + Sortie cult 254 x 10.70 € 2 717.80 € Fêtes de Noël 254 x 5.00 € 1 270.00 € 3 987.80 €	DOCUMENTS RECUS EN MAIRIE
SOUS TOTAL	46 770.08 euros		47 784.94 euros		45 743.89 euros	

Total général : 98 556.83 euros

Total général à inscrire à l'article 6574 : 99 000.00 euros

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 22

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 22

Contre : 1 (M. BARRE)

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le montant total du budget alloué aux subventions des associations communales, soit 99 000.00 euros inscrits à l'article 6574.

B) CONTRIBUTIONS DIRECTES 2009 :

RAPPEL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2009 :

	Base imposition 2008	Taux 2008	Produit fiscal 2008	Base imposition 2009	Taux 2009	Produit fiscal attendu 2009
Taxe Habitation	1 976 396	9.99	197 441	1 936 000	12.99	251 486
Taxe Foncière Bâti	1 425 256	23.66	337 215	1 489 000	30.76	458 016
Foncier non Bâti	91 594	51.81	47 454	93 200	67.35	62 770
Taxe Professionnelle	733 015	9.60	70 369	801 100	12.48	99 977
PRODUIT FISCAL			652 479			872 250

Les allocations compensatrices sont les suivantes :

Taxe d'Habitation : 41 065.00 euros

Taxe Foncière : 22 542.00 euros

Taxe Professionnelle : 17 242.00 euros

Total : 80 849.00 euros (rappel 2008 : 87 693.00 euros)

C) VOTE DU BUDGET VILLE 2009 :

Le budget primitif 2009 de la Commune s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à un montant de : **2 461 950.00 Euros.**

Les recettes et les dépenses d'exploitation se présentent ainsi :

Dépenses d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2009 Montants proposés en Euros
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	230 000.00
022	Dépenses imprévues	3 000.00
011	Charges à caractère général	669 985.66
012	Charges de Personnel	1 113 200.00
65	Autres charges de gestion courante	280 667.33
66	Charges financières	118 800.00
67	Charges exceptionnelles	46 297.01
Total dépenses fonctionnement		2 461 950.00

Recettes d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2009 Montants proposés en Euros
70	Produits des services domaniaux	100 000.00
73	Impôts et Taxes	928 150.00
74	Dotations subventions participations	1 293 507.00
75	Autres produits de gestion courante	98 000.00
013	Atténuation de charges	39 993.00
77	Produits exceptionnels	2 300.00
Total des recettes de fonctionnement		2 461 950.00

Les recettes et les dépenses d'investissement se présentent ainsi :

Dépenses :

Chapitre	Libellé	R.A.R	Propositions nouvelles	TOTAL
21-23	Opérations d'équipement	176 675.00	218 500.00	395 175.00
16	Emprunts		177 000.00	177 000.00
Dépenses exercice 2009				572 175.00
001	<i>Déficit d'investissement reporté</i>		1 786 595.22	1 786 595.22
Total dépenses investissement		176 675.00	2 182 095.22	2 358 770.22

Recettes :

Chapitre	Libellé	R.A.R	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'investissement	58 576.71	45 281.43	103 858.14
10	Dotations, fonds et réserves		194 455.00	194 455.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		44 078.41	44 078.41
23	Immobilisation en cours		2 000.00	2 000.00
024	Produits des cessions		378 000.00	378 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement		230 000.00	230 000.00
Total recettes investissement		58 576.71	893 814.84	952 391.55

La section d'investissement est déficitaire à hauteur de : 1 406 378.67 euros

Présentation du budget primitif de l'exercice 2009, établi en conformité avec la nomenclature de la comptabilité M 14 (classement par nature) :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	2 461 950.00	2 461 950.00

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	2 358 770.22	952 391.55
Restes à réaliser	176 675.00	58 576.71
Proposition 2008	395 500.00	893 814.84
Résultat reporté	1 786 595.22	

Vote du Conseil Municipal :

M. GEMEY demande quel sera le taux d'augmentation des impôts locaux supporté par les Doudevillais.

M. PERCHE répond qu'il est difficile de donner un taux précis d'augmentation, les conditions fiscales étant différentes pour chaque ménage doudevillais.

M. PERCHE précise que la masse fiscale supplémentaire sera de l'ordre de 220 000.00 euros, pour l'année 2009. Des économies ont été prévues sur le budget de fonctionnement de la Commune à hauteur de 10 000.00 euros, somme qui s'ajoute à l'augmentation du produit fiscal de 220 000.00 euros. Ces 230 000.00 seront virés à la section d'investissement pour réduire le déficit.

M. GEMEY reconnaît l'ampleur du déficit du budget Ville mais contexte les modalités de résorption de ce déficit (sur trois années).

M. PERCHE ajoute que le Préfet contrôlera l'exécution de ses prescriptions de résorption du déficit communal, à réception du budget 2009.

M. FORTIN précise que le déficit communal serait à un niveau moindre si les emprunts prévus lors des exercices précédents avaient été réalisés.

Mme LEGER demande si la proposition des membres de l'opposition de résoudre la dette communale sur six années a été présentée à Monsieur le Préfet.

M. PERCHE précise que la Préfecture maintient le plan de résorption sur trois ans.

M. DURECU ajoute que le budget de la Commune sera transmis à Monsieur le Préfet, accompagné d'une correspondance de sa part.

Présents : 22

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 12

Contre : 11

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et 11 voix contre (membres de l'opposition municipale) adoptent le budget primitif 2009 de la Commune.

10) BUDGET ASSAINISSEMENT :

10-1) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2008 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-6 à 15, R 2416-16 à 33,

M. DUFOUR, Président informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par M. le trésorier municipal et que le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2008 est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant que le compte de gestion du budget assainissement de l'exercice 2008 a été transmis avant le 1^{er} juin 2009, et que les écritures du compte administratif du budget assainissement 2008 passées par l'ordonnateur sont conformes au compte de gestion 2008 établi par le receveur.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 21

Exprimés : 22

Abstentions : 4

Pour : 18

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour et 4 abstentions (MME LEGER, MM. GEMEY, FORTIN et LAURENT) adoptent le compte de gestion 2008 du budget annexe « Assainissement ».

10-2) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2008 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121 - 31 et L 2343-1 et 2,

Vu le code des communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-6 à 15, R 2416-16 à 33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2008 approuvant le budget primitif assainissement de l'exercice 2008,

Vu, les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2008,

Conformément à l'article 2121- 14 du CGCT,

Ayant entendu l'exposé de M. DUFOUR sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget Assainissement 2008, arrêté comme suit :

		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
RECETTES	TITRES EMIS	1 282 983.44	170 595.37	1 453 578.81
DEPENSES	MANDATS EMIS	1 151 738.45	31 674.66	1 183 413.11
RESULTAT DE L'EXERCICE 2008		131 244.99	138 920.71	270 165.70

RESULTATS DE CLOTURE 2008 :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2007	Part affectée à l'investissement c/1068 - 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de 2008
Investissement	293 281.56		131 244.99	424 526.55
Exploitation	546 799.49	-169 516.05	138 920.71	516 204.15
Totaux	840 081.05		270 165.70	940 730.70

Les excédents des sections d'investissement et d'exploitation du résultat de clôture 2008 ont été reportés en excédents antérieurs reportés aux sections respectives du budget primitif 2009.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 21

Exprimés : 22

Abstentions : 4

Pour : 18

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour et 4 abstentions (MME LEGER, MM. GEMEY, FORTIN et LAURENT) adoptent le compte administratif 2008 du budget annexe « Assainissement ».

10-3) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2009 :

Le budget primitif Assainissement 2008 s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à un montant de : 665 745.00 Euros.

La section d'investissement est excédentaire pour un montant de : 667 653.00 Euros.

Les recettes et les dépenses d'exploitation se présentent comme suit :

Dépenses d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2008
023	Virement à la section d'investissement	592 949.38
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 167.96
66112	Intérêts rattachement des ICNE	22 556.98
6811	Dotations aux amortissements	31 070.68
Total	Dépenses de fonctionnement	665 745.00

Recettes d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2008
002	Excédent antérieur de fonctionnement	516 204.15
701241	Redevance pollution	8 542.00
70128	Autres taxes et redevances	18 000.00
7061	Redevances d'assainissement collectif	100 000.04
777	Quote part des subventions d'inv. virée	22 998.81
Total des recettes de fonctionnement		665 745.00

Le détail des chapitres se trouve dans la proposition de budget ci-joint.

Recettes et dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement		
1391	Subventions d'équipements	22 998.81
1641	Emprunts et dettes	14 595.59
203	Frais d'études, de recherches	11 170.60
211	Terrains	3 350.00
2315	Instal. technique	1 550 000.00
Total		1 602 115.00
Recettes d'investissement		
001	Excédent antérieur reporté	424 526.55
021	Virement de la section d'expl.	592 949.38
10222	FCTVA	16 978.27
131	Subventions d'équipement	1 203 981.30
2111	Terrains nus	261.82
28	Amortis des immobil	31 070.68
Total		2 269 768.00

Vote du Conseil Municipal :

M. FORTIN demande quels autres travaux seront prévus sur le budget assainissement si ce budget est encore nettement excédentaire en 2010 ?

M. PERCHE répond que les excédents sur le budget assainissement, à l'instar des autres budgets annexes, sont fictifs car les recettes provenant des surtaxes assainissement ont réglé les factures « hors marché » de la réhabilitation de l'Hôtel de Ville. Les Doudevillais se retrouvent donc à payer la reconstruction de la station d'épuration, sans bénéficier des surtaxes assainissement versées et prévues à cette reconstruction.

Suite à l'intervention de **M. JOBBIN** sur ces mouvements de liquidité entre les budgets annexes et le budget principal de la Commune, **M. JACQUET** informe les membres du Conseil Municipal que les entreprises travaillant sur le chantier de reconstruction de la station d'épuration réclament des intérêts moratoires, suite aux dépassements des délais de paiement des factures (900 000.00 euros de factures en instance de paiement avec un fonds de roulement de trésorerie proche de 200 000.00 euros).

Présents : 22

Exprimés : 23

Abstentions : 1

Pour : 22

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour et 1 abstention (**M. MALANDRIN**) adoptent le budget primitif 2009 du budget annexe « Assainissement ».

11) BUDGET EAU :

11-1) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION BUDGET EAU 2008 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-6 à 15, R 2416-16 à 33, M. DUFOUR, Président informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par M. le trésorier municipal et que le compte de gestion du budget eau pour l'exercice 2008 est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant que le compte de gestion du budget eau de l'exercice 2008 a été transmis avant le 1^{er} juin 2009, et que les écritures du compte administratif du budget eau 2008 passées par l'ordonnateur sont conformes au compte de gestion 2008 établi par le receveur.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 21

Exprimés : 22

Abstentions : 11

Pour : 11

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour et 11 abstentions (membres de l'opposition municipale) adoptent le compte de gestion 2008 du budget annexe « Eau ».

11-2) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU 2008 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121 – 31, L 2343-1 et 2, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-6 à 15, R 2416-16 à 33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2008 approuvant le budget primitif eau de l'exercice 2008,

Vu, les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2008,

Conformément à l'article 2121- 14 du CGCT,

Ayant entendu l'exposé de M. DUFOUR sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget Eau 2008, arrêté comme suit :

		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Titres émis	9 466.04	30 069.90	39 535.94
Dépenses	Mandats émis	6 635.25	16 498.39	23 133.64
Résultat exercice 2008		2 830.79	13 571.51	16 402.30

RESULTATS DE CLOTURE 2008 :

	Résultat de clôture 2007	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement	164 508.59		2 830.79	167 339.38
Exploitation	59 950.53		13 571.51	73 522.04
TOTAUX	224 459.12		16 402.30	240 861.42

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 21

Exprimés : 22

Abstentions : 11

Pour : 11

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour et 11 abstentions (membres de l'opposition municipale) adoptent le compte administratif 2008 du budget annexe « Eau ».

11-3) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF EAU 2009 :

Le budget primitif Eau 2009 s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à 103 523.00 Euros.

La section d'investissement est excédentaire pour un montant de 150 084.74 Euros.

Dépenses d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2009 Montants proposés
6161	Primes Assurances	6840.00
605	Achat d'eau	88 178.65
6811	Dotations aux amortissements	8 478.55
66111	Intérêts réglés à l'échéance	168.86
66112	Intérêts rattachement des ICNE	- 143.06
Total dépenses Fonctionnement		103 523.00

Recettes d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2009
002	Excédent antérieur de fonctionnement	73 522.04
7012	Redevances d'eau	30 000.96
Total des recettes de fonctionnement		103 523.00

Recettes et dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement		
1641	Emprunts et dettes	1 731.39
203	Frais d'études, de recherches	444.00
2315	Installations	23 557.80
Total		25 733.19
Recettes d'investissement		
001	Excédent antérieur reporté	167 339.38
28	Amortissement des immo.	8 478.55
Total		175 817.93

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 22

Exprimés : 23

Abstentions : 9

Pour : 12

Contre : 1 (+1 pouvoir)

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour, 9 abstentions (membres de l'opposition municipale) et 2 voix contre (M. FORTIN et le pouvoir de Mme DUROZEY) adoptent le budget primitif 2009 du budget annexe « Eau ».

12) BUDGET DU LOTISSEMENT « CLOS DES MOTTES » :

12-1) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008 DU LOTISSEMENT « CLOS DES MOTTES » :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-6 à 15, R 2416-16 à 33,

M. DUFOUR, Présidente informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par M. le trésorier municipal et que le compte de gestion du budget du lotissement Clos des Mottes pour l'exercice 2008 est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant que le compte de gestion du budget du lotissement Clos des Mottes de l'exercice 2008 a été transmis avant le 1^{er} juin 2009, et que les écritures du compte administratif du budget du lotissement Clos des Mottes 2008 passées par l'ordonnateur sont conformes au compte de gestion 2008 établi par le receveur.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 21

Exprimés : 22

Abstentions : 0

Pour : 22

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour, adoptent le compte de gestion 2008 du budget annexe « Lotissement Clos des Mottes ».

12-2) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU LOTISSEMENT « CLOS DES MOTTES » :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des communes et notamment les articles R 241-1 à R 24161 à 33,

Vu la délibération du conseil Municipal en date du 14 avril 2008 approuvant le budget primitif de l'exercice 2008.

Vu, les délibérations du Conseil municipal approuvant les décisions modificatives à l'exercice 2008,

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT,

Ayant entendu l'exposé de M. DUFOUR sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget du lotissement Clos des Mottes 2008 arrêté comme suit :

		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Titres émis	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Mandats émis	0.00	0.00	0.00
Résultat exercice 2008		0.00	0.00	0.00

Résultats de clôture :

	Résultat clôture 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement	- 10 915.45	0.00	- 10 915.45
Exploitation	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	- 10 915.45	0.00	- 10 915.45

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 21

Exprimés : 22

Abstentions : 0

Pour : 22

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour, adoptent le compte administratif 2008 du budget annexe « Lotissement Clos des Mottes ».

13) BUDGET CENTRE DE TRI :

13-1) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008 DU BUDGET CENTRE DE TRI :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-6 à 15, R 2416-16 à 33,

M. DUFOUR, Président informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par M. le trésorier municipal et que le compte de gestion du budget centre de tri pour l'exercice 2008 est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant que le compte de gestion du budget Centre de tri de l'exercice 2008 a été transmis avant le 1^{er} juin 2009, et que les écritures du compte administratif du budget Centre de Tri 2008 passées par l'ordonnateur sont conformes au compte de gestion 2008 établi par le receveur.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 21

Exprimés : 22

Abstentions : 0

Pour : 22

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour, adoptent le compte de gestion 2008 du budget annexe « Centre de Tri ».

13-2) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET CENTRE DE TRI :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des communes et notamment les articles R 241-1 à R 24161 à 33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2008 approuvant le budget primitif de l'exercice 2008.

Vu, les délibérations du Conseil municipal approuvant les décisions modificatives à l'exercice 2008,
 Conformément à l'article 2121-14 du CGCT,

Ayant entendu l'exposé de M. DUFOUR sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget du Centre de Tri 2008 arrêté comme suit :

		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Titres émis	0	9 143.02	9 143.02
Dépenses	Mandats émis	0	24 624.53	24 624.53
Résultat exercice 2008		0	-15 481.51	- 15 481.51

Résultats de clôture :

	Résultat clôture 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement	233 410.85	0	233 410.85
Exploitation	-21 988.20	-15 481.51	- 37 469.71
TOTAUX	211 422.65	- 15 481.51	195 941.14

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 21
Exprimés : 22
Abstentions : 0
Pour : 22
Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour, adoptent le compte administratif 2008 du budget annexe « Centre de Tri ».

13-3) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2009 DU CENTRE DE TRI :

Le budget primitif du centre de tri 2009 s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à : 58 333.05 euros.

La section d'investissement est excédentaire pour un montant de 227 441.54 euros.

Dépenses d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2009 Montants proposés
658	Charges diverses de gestion cou	5.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 858.34
002	Déficit antérieur	37 469.71
Total dépenses Fonctionnement		58 333.05

Recettes d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2009
752	Revenus des immeubles	14 831.04
758	Produits de gestion courante	5.00
7474	Subvention Commune	43 497.01
Total des recettes de fonctionnement		58 333.05

Recettes et dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement		10 738.31
1641	Emprunts	10 738.31
Recettes d'investissement		238 179.85
10222	F.C.T.V.A.	4 769
001	Excédent section invest. reporté	233 410.85

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 22

Exprimés : 23

Abstentions : 3

Pour : 12

Contre : 8

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour, 3 abstentions et 8 voix contre adoptent le budget primitif 2009 du budget annexe « Centre de Tri ».

14) BUDGET LOTISSEMENT BOIS BAUCHER :

14-1) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008 DU BUDGET LOTISSEMENT BOIS BAUCHER :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-6 à 15, R 2416-16 à 33,

M. DUFOUR , Président informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par M. le trésorier municipal et que le compte de gestion du budget du lotissement Bois Baucher pour l'exercice 2008 est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant que le compte de gestion du budget du lotissement Bois Baucher de l'exercice 2008 a été transmis avant le 1^{er} juin 2009, et que les écritures du compte administratif du budget lotissement Bois Baucher 2008 passées par l'ordonnateur sont conformes au compte de gestion 2008 établi par le receveur.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 21

Exprimés : 22

Abstentions : 0

Pour : 22

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour, adoptent le compte de gestion 2008 du budget annexe « Lotissement Bois Baucher ».

14-2) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET LOTISSEMENT BOIS BAUCHER :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des communes et notamment les articles R 241-1 à R 24161 à 33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2008 approuvant le budget primitif de l'exercice 2008.

Vu, les délibérations du Conseil municipal approuvant les décisions modificatives à l'exercice 2008,

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT,

Ayant entendu l'exposé de M. DUFOUR sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget du lotissement Bois Baucher 2008 arrêté comme suit :

		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Titres émis	57 390.00	76 160.91	133 550.91
Dépenses	Mandats émis	21 488.40	76 160.32	97 648.72
Résultat exercice 2008		35 901.60	0.59	35 902.19

Résultats de clôture :

	Résultat clôture 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement	542 037.49	35 901.60	577 939.09
Exploitation	0.00	0.59	0.59
TOTAUX	542 037.49	35 902.19	577 939.68

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 21

Exprimés : 22

Abstentions : 0

Pour : 22

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour, adoptent le compte administratif 2008 du budget annexe « Lotissement Bois Baucher ».

14-3) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2009 DU LOTISSEMENT BOIS BAUCHER :

Le budget primitif du lotissement Bois Baucher 2009 s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à 477 803.00 euros.

La section d'investissement est excédentaire pour un montant de 474 839.09 euros.

Dépenses d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2009 Montants proposés
658	Charge diverse de gestion courante	3.00
60	Achats et frais	279 500.00
71355	Variation de stocks	188 800.00
66	Charges financières	9 500.00
Total dépenses Fonctionnement		477 803.00

Recettes d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2009
002	Résultat d'exploitation reporté	0.59
7015	Ventes de terrains aménagés	188 799.41
79	Transfert de charges	9 500.00
758	Produits divers de gestion courante	3.00
71355	Variation de stocks	279 500.00
Total des recettes de fonctionnement		477 803.00

Recettes et dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement		291 900.00
3555 - Terrains aménagés		279 500.00
1641 - Emprunts		12 400.00
Recettes d'investissement		766 739.09
001 - Excédent section invest. reporté		577 939.09
3555 – Terrains aménagés		188 800.00

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 22

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 23

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 23 voix pour, adoptent le budget primitif 2009 du budget annexe « Lotissement Bois Baucher ».

15) DESSERTE EN ENERGIE ELECTRIQUE D'UNE PROPRIETE LIEE A UNE PVR :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1 2° L 332-11-1 et L 332-11-2

Vu la délibération du Conseil Municipal de DOUDEVILLE N° 06/12/06 en date du 14/12/06, instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de DOUDEVILLE,

Considérant que l'implantation de la future construction dans le secteur du lieu-dit 6, Rue du Mont Criquet justifie des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux d'électricité,

Considérant que ces travaux sont à la charge du propriétaire,

le Conseil Municipal :

Article 1er : décide d'engager la réalisation des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux dont le coût total estimé s'élève à 4.400,00 euros HT.

Ils correspondent aux dépenses suivantes :

- électricité : desserte en énergie électrique BT "souterraine" de la propriété de Mme Lisiane VIOLLON

coût des travaux :

- participation du Syndicat DOF : 200,00 euros HT
- participation du Syndicat Départemental : 2200,00 euros HT

Article 2 : fixe à 2.000,00 euros HT, la part du coût mis à la charge du propriétaire foncier.

Article 3 : la propriété foncière concernée est située au lieu-dit 6, rue du Mont Criquet.

Article 4 : la participation pour voirie et réseaux (PVR) recouvrée auprès du pétitionnaire sera imputée en section de recettes d'investissement, article 238, programme 137. Les remboursements aux Syndicats locaux feront quant à eux l'objet de mandats en section de dépenses d'investissement, à l'article 238, programme 137.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

Article 1er : décident d'engager la réalisation des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux dont le coût total estimé s'élève à 4.400,00 euros HT.

Ils correspondent aux dépenses suivantes :

- **électricité : desserte en énergie électrique BT "souterraine" de la propriété de Mme Lisiane VIOLLON**

coût des travaux :

- **participation du Syndicat DOF : 200,00 euros HT**
- **participation du Syndicat Départemental : 2200,00 euros HT**

Article 2 : **fixent à 2.000,00 euros HT, la part du coût mis à la charge du propriétaire foncier.**

Article 3 : **la propriété foncière concernée est située au lieu-dit 6, rue du Mont Criquet.**

Article 4 : **la participation pour voirie et réseaux (PVR) recouvrée auprès du pétitionnaire sera imputée en section de recettes d'investissement, article 238, programme 137. Les remboursements aux Syndicats locaux feront quant à eux l'objet de mandats en section de dépenses d'investissement, à l'article 238, programme 137.**

16) CORRESPONDANCE DE VEOLIA ASSURANCE FUITE :

Nous avons reçu une correspondance de VEOLIA concernant la facturation de la prime annuelle d'assurance fuite.

La cotisation annuelle par assuré réclamée par l'assureur ne correspond pas à celle qu'il facture :

-cotisation semestrielle de l'assureur : 3.50 euros / par semestre

-cotisation semestrielle de VEOLIA facturée à l'assuré : 3.20 euros / par semestre

Afin d'équilibrer ces montants, les membres du Conseil Municipal doivent acter la hausse de la cotisation semestrielle de VEOLIA facturée à l'assuré à 3.50 euros / par semestre.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident d'augmenter la cotisation semestrielle de VEOLIA facturée à l'assuré à 3.50 euros / par semestre.

17) QUESTIONS DIVERSES :

M. FORTIN s'interroge sur le transfert du cabinet vétérinaire, du centre bourg vers la ZA du champ de courses, avec le risque de perdre la taxe professionnelle communale de cette activité.

M. PERCHE précise qu'aucun terrain n'est attribué pour le moment et que ce transfert n'est qu'un projet.

M. LOSSON informe les membres du Conseil Municipal qu'une subvention va être attribuée à la Commune en compensation du service minimum mis en place par les services municipaux lors du mouvement de grève du 20 janvier dernier. Cette compensation s'élève à 705.51 euros.

M. LOSSON précise que quelques oublis ont été relevés dans le guide pratique de la Commune, qui vient d'être diffusé :

- **L'absence du Château de Galleville : cet oubli sera rectifié par l'insertion d'une photographie et d'un texte sur les horaires des visites du Château dans le plan de la ville qui sera prochainement édité.**
- **M. MALANDRIN n'a pas été mentionné dans le guide, en tant que Conseiller Général. M. LOSSON ajoute que l'ensemble des membres de la Commission communication s'excusent de cet oubli.**
- **Enfin, M. LOSSON termine sur une correspondance de M. le Député, félicitant la Commune pour l'édition de ce guide pratique.**

M. DURECU informe les membres du Conseil Municipal que les services administratifs de la Mairie réintégreront l'Hôtel de Ville, à partir du lundi 30 mars 2009.

L'inauguration de la bibliothèque, au premier étage de l'Hôtel de Ville, aura lieu le jeudi 19 mars prochain.

M. LOSSON ajoute qu'une conférence sur la cybercriminalité aura lieu le 16 avril prochain à 20h30, salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville. Cette réunion est à l'initiative du Collège André RAIMBOURG.

M. MERIT (public) :

- **Pas de lumière à l'espace DUROZEY : M. ORANGE en prend acte.**
- **Toujours de la lumière au restaurant scolaire : M. ORANGE l'informe qu'une minuterie doit être installée pour remédier à cet état (voir le coût).**
- **A quand la télévision par ADSL à DOUDEVILLE ? M. ORANGE répond qu'une correspondance sera envoyée à France Telecom.**
- **A quand la zone bleue, place Général de GAULLE ? M. ORANGE répond que le chiffrage des pancartes est en cours.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

**La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au mardi 05 mai 2009, à 18H30.**